



Présents :

Membres élus de la commission :

- **Philippe DUDIOT**, Cœur d'Essonne Agglomération (Conseiller municipal de Morsang-sur-Orge)
- **Jean-Pierre DUPERRON**, Cœur d'Essonne Agglomération (Conseiller municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois)
- **Huguette LANGER**, Cœur d'Essonne Agglomération (Conseillère municipale de Villiers-sur-Orge)
- **Adèle VILLECHEVROLLE**, EPT 12 (Maire-adjointe de Viry-Châtillon)

Autres partenaires :

- **Cynthia GAUER**, Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette, en remplacement de Tiphaine GOURLAY

Associations membres de la commission :

- **Association Locale d'Environnement – Juvisy-sur-Orge**, représentée par M. BERTHOMME
- **Elan-Savigny Environnement – Savigny-sur-Orge**, représentée par Mme ABOUSSIUD-LORBIERES
- **AAPPMA « L'Épinoche du Val d'Orge » – Arpajon**, représentée par M. REAU
- **Naturessonne – Savigny-sur-Orge**, représentée par Mme CLOUT
- **Association Urbanisme et qualité de vie à Villemoisson**, représentée par M. PRINTANIER et M. COSTE

Agents du Syndicat de l'Orge

- Hélène ANQUETIL, responsable du service « Rivière – Vallée »
- Nathalie LACHIZE, chargée du suivi des milieux
- Philippe MONCAUT, responsable du service « Prospective et Etudes des milieux »
- Emmanuel PRANAL, responsable du service « Paysage »
- Michel VALOIS, Directeur général adjoint chargé des milieux naturels

Excusés :

Membres élus de la commission :

- **Olivier THOMAS**, Président de la Commission, Maire de Marcoussis

Ordre du jour :

- 1) **PLAN DE GESTION : Bilan / suivis de l'année 2015**
- 2) **PLAN DE GESTION : Programme des actions pour l'année 2016**



La commission s'est réunie le jeudi 24 mars 2016 à 15h30 dans les locaux du Syndicat de l'Orge.

1) PLAN DE GESTION : Bilan / suivis de l'année 2015

Les diaporamas sont présentés par Philippe Moncaut, responsable du service Prospective et Etudes des milieux et Nathalie Lachize, en charge du suivi des milieux.

La vente de foin par une collectivité est-elle autorisée ?

Depuis 2014, le Syndicat fauche environ 13 ha de prairie pour maintenir des espaces ouverts et diversifier les milieux. Réalisée en régie, cette opération a nécessité l'acquisition du matériel d'occasion adéquat sans être tributaire des entreprises de location.

La vente du foin (5000 € par an environ) répond à la nécessité d'amortir cet investissement sans but lucratif.

Une collectivité, par définition à but non lucratif, a donc tout à fait le droit de vendre des produits, des biens et des services.

Quels sont les méthodes de lutte contre la Renouée du Japon ?

Depuis 2004, le syndicat de l'Orge mène des actions de gestion de cette plante invasive. Un bilan des actions de gestion de cette plante invasive a été réalisé en 2010 (dans <http://syndicatdelorge.fr/clicker> sur l'onglet « valoriser écologiquement la vallée puis cliquer sur « combattre les plantes invasives »).

Le concassage et le pâturage par des chèvres des fossés, présentés lors de la commission, sont des méthodes de lutte expérimentales dans notre vallée.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine arboré, que devient le gros bois ?

Les gros troncs abattus sont laissés sur place pour créer des habitats pour la petite faune ou évacués pour être recyclés en plaquette de bois aggloméré ou bois de chauffage.

2) PLAN DE GESTION : Programme des actions pour l'année 2016

Le diaporama est présenté par Hélène Anquetil, responsable du service Rivière/Vallée.

L'abaissement ou le démantèlement des ouvrages a pour effet de rétablir le transport des sédiments.

Où vont les sédiments ?

Tout cours d'eau présente une oscillation entre érosion et dépôt pour tendre vers l'équilibre dynamique d'une rivière. Les rivières tendent vers leur pente dite d'équilibre qui est fonction des conditions physiques et hydrologiques locales.

Où en est le projet « Cantoni » ?

Le projet dit « Cantoni » est situé en rive gauche de l'Orge à Savigny s/o entre le pont de la rue des Prés Saint Martin et le pont SNCF. Dans le cadre de l'opération immobilière réalisée sur les terrains de l'ancienne usine Cantoni, il est prévu la rétrocession de la berge et de l'emprise du collecteur intercommunal d'assainissement pour rénover la promenade de l'Orge.

L'inspection intérieure du collecteur a montré une dégradation importante de l'ouvrage.

C'est pourquoi le projet de promenade sera réalisé après la réhabilitation du collecteur programmée en 2018/2019.